



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Désert médicaux outre-mer

Question écrite n° 5815

### Texte de la question

M. Elie Califer appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'application de l'article 71 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Face à la désertification médicale à l'œuvre dans les outre-mer, cet article a pour objet de permettre aux praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) de s'installer aux Antilles-Guyane et à Saint Pierre et Miquelon. M. le député rappelle en l'espèce qu'avec 87 médecins pour 100 000 habitants, la Guadeloupe se classe au quatrième rang des régions ayant les plus faibles densités de médecins et que 21 communes sur 28 sont classées en « zones d'intervention prioritaire » par l'ARS. Cette mesure prise à titre dérogatoire et transitoire prenant fin au 31 décembre 2025, il souhaiterait pouvoir disposer d'une évaluation quantitative et qualitative de l'impact de cette facilitation du recrutement de praticiens formés en dehors du territoire national sur l'offre de soin dans les territoires concernés afin d'envisager sa reconduction ou ses aménagements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Elie Califer](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5815

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 février 2023](#), page 1655

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)